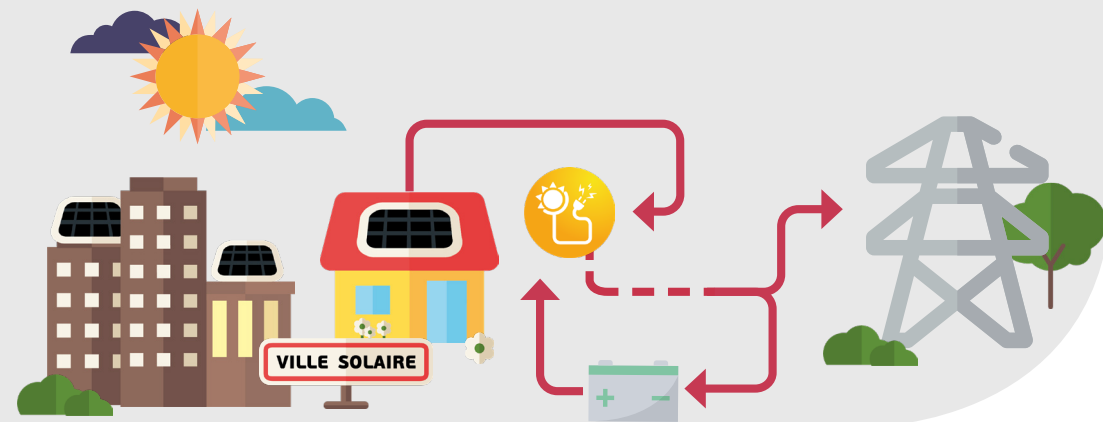


L'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE



COMMENT PRODUIRE ET CONSOMMER SON ÉLECTRICITÉ GRÂCE AU PHOTOVOLTAÏQUE ?

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Installer des panneaux solaires en autoconsommation **permet de produire et de consommer sa propre énergie**. L'autoconsommation peut être **photovoltaïque** (production d'électricité) ou **thermique** (production d'eau chaude, chauffage...). Nous parlerons ici seulement d'autoconsommation photovoltaïque



COMMENT ÇA MARCHE ?

Dans une installation photovoltaïque en autoconsommation, **l'électricité produite est consommée par le bâtiment** où les panneaux sont installés. Il est **essentiel de lier maîtrise de l'énergie et autoconsommation** pour garantir une consommation de l'électricité au moment où les panneaux produisent. **Lorsque les panneaux ne produisent plus ou pas assez, le bâtiment reste raccordé au réseau d'électricité** : **autoconsommation ne veut pas dire autonomie** ! Si l'installation produit trop, on parle alors de **surplus**. **L'électricité est alors soit injectée dans le réseau, soit stockée en batterie** pour être consommée ultérieurement.

POURQUOI FAIRE DE L'AUTOCONSOMMATION ?

Faire de l'autoconsommation **présente de nombreux avantages**. Le premier est de **devenir propriétaire de son énergie**. Le coût étant fixe, le budget électricité est maîtrisé pour la partie autoconsommée. Elle permet aussi de **réduire le montant de ses factures**, de 20 à 45% en fonction de votre consommation. L'autoconsommation photovoltaïque permet également de **limiter l'impact environnemental, en produisant une énergie renouvelable, à faible impact carbone**. De plus, elle est **adaptée à tous types de besoins**, de quelques panneaux sur maison individuelle, aux toitures solaires pour les industriels par exemple.

QUEL EST LE BUDGET À PRÉVOIR ?

Le budget est fortement **lié à la taille de l'installation**, le coût de l'électricité produite baisse lorsque la taille de l'installation augmente. Pour une **maison individuelle**, il faut **compter entre 500€ et 560€ TTC le m²**, pour une surface comprise entre 10 et 15 m² pour une puissance comprise entre 2 et 3 kW. Pour les **installations avec injection du surplus dans le réseau**, il faut **prévoir un contrôle de conformité de l'installation** (160€) et des **frais de mise en service** de 50€ par Enedis. Pour une **installation plus conséquente de 400m²**, le **coût sera de l'ordre de 1200 à 1400 € TTC le m²**. Si le coût de l'électricité produite est inférieur, il faudra cependant disposer d'une consommation adéquate pour garantir la rentabilité de l'investissement.

QUELS REVENUS ET QUELLES AIDES ?

Les économies sur la facture d'électricité sont la principale source de revenus de l'autoconsommation.

Et avec l'augmentation du coût de l'électricité proposée par les fournisseurs et la stabilité du coût de l'autoconsommation, plus le temps passe plus vous faites d'économies !

Les installations de **moins de 500 m²** qui réinjectent leurs surplus de production **peuvent être accompagnées financièrement dans le cadre du tarif d'achat**. En respectant des critères d'intégration au bâtiment et une réalisation par des entreprises qualifiées, le propriétaire peut bénéficier d'une **prime à l'investissement et d'une valorisation de l'énergie injectée sur le réseau**. Ces deux éléments dépendent de la puissance de l'installation concernée.

AUTOCONSOMMATION, DE NOUVELLES PERSPECTIVES

« Environ 3,8 millions de foyers peuvent ainsi trouver un intérêt économique à s'équiper en panneaux photovoltaïques afin d'autoconsommer une partie de leur production. (...) le volume total à l'horizon 2035 s'élève à environ 10 GW de panneaux photovoltaïques (...)»
Bilan Prévisionnel édition 2017 – RTE France



Siège du groupe Avril : une centrale en autoconsommation à Bruz (56)

ZOOM SUR L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Un des enjeux majeurs de l'autoconsommation est de valoriser l'énergie produite mais qui n'est pas consommée. Une des solutions est de la proposer à des consommateurs autour du lieu de production pour créer des circuits courts de l'énergie. L'autoconsommation collective permet cela.

En associant consommateurs et producteurs autour d'un projet de production locale, l'autoconsommation collective facilite l'intégration des énergies renouvelables dans les territoires. En regroupant différents consommateurs, le producteur peut ainsi valoriser directement l'énergie qu'il ne consomme pas. Les consommateurs pourront, quant à eux, bénéficier des avantages de l'électricité photovoltaïque même s'ils ne peuvent pas en installer à titre individuel (*locataire, mauvaise exposition, capacité d'investissement limitée, etc.*)

Faire ensemble ce qui n'est pas possible individuellement, en ancrant le solaire au cœur de nos territoires !

En savoir plus :

- www.ademe.fr/autoconsommation-individuele
- www.enerplan.asso.fr/autoconsommation
- [Fiche Référence Atlansun - Siège du groupe Avril : une centrale photovoltaïque en autoconsommation](#)

